## **COUR SUPÉRIEURF**

"Chambre commerciale"

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°:

500-11-038492-100

DATE: LE 28 FÉVRIER 2013

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me CHANTAL FLAMAND

REGISTRAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

LE ROUET MÉTIERS D'ART INC.

Débiteur (Débitrice)

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

**Syndic** 

## JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- VU la demande de RICHTER GROUPE CONSEIL INC., syndic à la proposition [1] de LE ROUET MÉTIERS D'ART INC., débiteur (débitrice):
- VU l'affidavit du syndic à l'appui de cette demande et les documents y annexés; [2]
- VU qu'aucune opposition à la demande de libération dudit syndic n'a été [3] déposée dans les délais requis;

[4] PAR CES MOTIFS:

[5] ORDONNE que RICHTER GROUPE CONSEIL INC. soit libéré à l'égard de la proposition du débiteur (de la débitrice).

COPIE CONFORME

GREFFIÈRE ADJOINTE

(Signé): CHANTAL FLAMAND REGISTRAIRE

/so